

RAPPORT DE CHRISTIAN FRANQUEVILLE,  
DÉPUTÉ DES VOSGES,  
AU PREMIER MINISTRE MANUEL VALLS



# Mission relative aux exportations de grumes et au déséquilibre de la balance commerciale de la filière forêt-bois française

SYNTHÈSE

—

— Juillet 2015 —



# Introduction

Par Christian FRANQUEVILLE  
Député des Vosges

---

Par lettre du 19 décembre 2014, Manuel Valls, Premier ministre, m'a missionné auprès de Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, pour formuler des recommandations au Gouvernement afin de rééquilibrer les échanges commerciaux de la filière forêt-bois française, en s'attachant plus précisément aux aspects concernant le secteur des bois ronds et celui des sciages.

Longtemps associé aux valeurs de 6 voire 7 milliards d'euros, le déficit commercial de la filière est en baisse depuis 2010 (-17 % entre 2010 et 2013), enregistrant à nouveau une légère amélioration (1 %) en 2014, où il s'établit à 5,76 milliards d'euros<sup>(1)</sup>. Les deux secteurs des pâtes papiers cartons et de l'ameublement concentrent les trois quarts du déficit, chacun pour 38 % en 2014. Mais tandis que celui des « pâtes de bois et vieux papiers, papiers et cartons » (-2,2 milliards d'euros) se redresse de 8 % en raison de la baisse des importations, le secteur des « meubles et sièges en bois », connaît à l'inverse une détérioration du solde de 7 %, pour atteindre également 2,2 milliards d'euros.

Le secteur des sciages (sciages de résineux, de feuillus tempérés et de feuillus tropicaux, traverses) représente 8 % du déficit global. Le déficit propre à ce secteur s'est amélioré de 7 %, passant de -521 millions d'euros en 2013 à -484 millions d'euros en 2014, du fait d'importations stables et d'une hausse des exportations.

L'amélioration du solde commercial relatif au secteur des sciages est sans nul doute un résultat encourageant, qu'il est bon de souligner dans un contexte économique encore difficile. Mais le recul du déficit commercial de la filière forêt-bois dans son ensemble intervenu en 2014 ne saurait nous réjouir entièrement. En effet, une analyse plus fine nous montre qu'il vient aussi de l'amélioration de 3 % à 154 millions d'euros du solde des échanges de bois ronds non transformés<sup>(2)</sup>, conséquence de la progression de 24 % à 135 millions d'euros du solde des exportations de bois feuillus et en particulier de la hausse de 65 % à 51 millions d'euros du solde commercial pour le chêne. Les échanges de bois ronds non transformés constituent ainsi l'un des trop rares secteurs contribuant positivement à la balance commerciale française de la filière, et ce au détriment de l'approvisionnement de notre industrie nationale.

En effet, si l'on s'intéresse à l'évolution de la rubrique « grumes de chêne » des échanges commerciaux, on commence à comprendre l'inquiétude des scieurs, qui s'est manifestée à plusieurs reprises depuis 2012. Ces derniers soulignent l'augmentation toujours plus forte des exportations de grumes (+77 % en valeur et +61 % en volume en 2014<sup>(3)</sup>) qui, conjuguée à une baisse des récoltes en forêt, engendre une crise d'approvisionnement qu'ils jugent alarmante.

Il était donc pertinent, au moment où une mobilisation sans précédent s'engage en faveur de la filière forêt-bois, que cette question soit approfondie, afin qu'elle ne soit ni l'arbre qui cache la forêt des mesures destinées à améliorer la compétitivité de la filière, ni l'épine empêchant la cohésion et l'engagement des différents partenaires dans les actions déjà engagées ou à venir.

Fidèle à une méthode de travail qui a fait ses preuves lorsque j'étais Vice-président du Conseil régional de Lorraine avec la mise en place du 1<sup>er</sup> observatoire économique régional sur cette filière et faisant mien le proverbe sud-africain « *quand un arbre tombe, on l'entend ; quand la forêt pousse, pas un bruit* », j'ai souhaité associer le plus tôt possible les professionnels du secteur, afin de m'appuyer sur leur expertise souvent très pointue et leur expérience. Pour mieux appréhender les difficultés rencontrées et établir un diagnostic précis et approfondi, préalable à la formulation de réponses adaptées et concrètes.

J'ai sollicité à cet effet une quinzaine d'auditions d'organisations qualifiées (interprofessions, fédérations, producteurs et transformateurs, acteurs du financement des entreprises et de l'aide à l'export, représentants de groupes de travail nationaux, etc.), et j'ai souhaité organiser des déplacements dans les territoires, à la rencontre des entreprises qui constituent le tissu industriel de cette filière. Ces moments d'échanges ont été très instructifs, et je tiens ici à saluer la qualité de l'accueil qui m'a été réservé ainsi que le vif intérêt pour cette mission manifesté par les personnes rencontrées, à la fois passionnées par leur métier et conscientes des enjeux auxquels la filière est confrontée, mais aussi et surtout confiantes pour l'avenir du matériau bois.

Cette synthèse présente les conclusions de la mission, en s'attachant plus précisément aux aspects concernant les flux d'exportations des bois ronds par rapport à ceux de produits transformés.

---

(1) Source : Agreste – Commerce extérieur bois et dérivés - Avril 2015.

(2) Grumes, bois de trituration et autres produits tels que pieux et piquets.

(3) Cf. graphiques p.18.

# Résumé et liste des propositions

---

**N**ous assistons depuis 2012 à la mobilisation sans précédent des pouvoirs publics et des professionnels, visant une cohérence nationale d'intervention pour améliorer la situation de la filière forêt-bois française, qui souffre depuis longtemps de sous-investissement, de l'amont forestier à l'aval industriel :

- ▶ Plan national d'actions pour l'avenir des industries de transformation du bois de 2013 ;
- ▶ Plan « Industries du bois » de la Nouvelle France Industrielle, désormais intégré à la solution industrielle « Ville durable » ;
- ▶ Loi d'avenir pour l'agriculture et la forêt du 13 octobre 2014, créant le fonds stratégique de la forêt et du bois, ciblé sur les investissements forestiers ;
- ▶ Contrat de filière du Comité stratégique de la filière bois signé le 16 décembre 2014 ;
- ▶ Programme national de la forêt et du bois en cours d'élaboration, rappelant que le renforcement de la compétitivité et de la durabilité des filières d'utilisation du bois, à travers la valorisation optimale des ressources forestières, est au cœur des objectifs de politique forestière de l'État ;
- ▶ Nomination d'une Déléguée interministérielle pour la forêt et le bois, chargée d'une mission d'appui et de coordination des politiques publiques dans le secteur de la forêt et du bois pour les ministères de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie d'une part, et du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité d'autre part.

Ces différentes initiatives visent à remédier aux multiples facteurs structurels, souvent soulignés, qui nuisent à la compétitivité de la filière (morcellement de la propriété privée qui représente 75% de la surface forestière, prédominance des TPE et entreprises artisanales dans le secteur de l'exploitation, du sciage ou des meubles, faiblesse du taux de rentabilité et de la valeur ajoutée des entreprises de la première transformation, dans un secteur à forte intensité capitalistique). Elles doivent permettre à moyen terme de renforcer l'activité industrielle et d'accroître ainsi la valeur ajoutée réalisée en France, dans le but de reconquérir le marché intérieur avec des produits bois innovants et performants, tout en augmentant les parts de marché à l'export des produits à forte valeur ajoutée. Les objectifs d'augmentation de la part des énergies renouvelables et de réduction des émissions de gaz à effet de serre, figurant dans la loi de transition énergétique qui sera définitivement adoptée au cours de l'été, renforcent également le rôle de la filière forêt-bois pour la croissance verte.

Cependant, en s'attachant à l'étude des variations interannuelles des données en provenance de diverses sources<sup>(4)</sup>, nous avons pu démontrer que la « fuite » des grumes à l'export, qui s'accélère depuis 2000, constitue bien un facteur aggravant des difficultés du secteur de la première transformation, et motive à juste titre l'inquiétude des professionnels, notamment les scieurs de chêne confrontés à une crise d'approvisionnement depuis 2013. Dans ce contexte, les entrepreneurs hésitent à investir, ce qui va pénaliser davantage leur compétitivité.

L'étude approfondie réalisée sur le sujet dans le cadre de cette mission nous amène aujourd'hui à faire les principaux constats suivants :

- ▶ **Le volume exporté sous forme de grumes a sensiblement augmenté sur la période 2000-2014**, notamment pour le sapin-épicéa (x3) et le chêne (x6), **ainsi que la part de la récolte exportée** (de 2% à 10% pour le chêne en 2013, et sans doute plus de 15% en 2014).
- ▶ **Sur la même période, la production de sciages a chuté de 20%** (surtout après la crise de 2008), moins pour les résineux (-13%) que pour les feuillus tempérés (-39%). Après la perte de deux tiers des scieries entre 1980 et 2010, l'érosion se poursuit (2% par an). **Le niveau des exportations de sciages de feuillus, après avoir chuté depuis 2002, a connu une nette progression en 2014**, pour le hêtre comme pour le chêne (+23% en valeur et +27% en volume pour cette essence).
- ▶ La géographie des échanges a considérablement évolué depuis 10 ans, et **le poids de la Chine est croissant**. Elle est devenue depuis 2005 le 1<sup>er</sup> pays importateur mondial de grumes, pour faire face à la fois à sa forte demande intérieure et pour approvisionner ses unités de transformation en vue de réexporter des produits sciés ou finis vers l'Europe et les États-Unis. **Pour les grumes de chêne, la France est à présent le 1<sup>er</sup> pays fournisseur de la Chine**, devant la Russie et les États-Unis, **et la Chine représente notre premier client**, loin devant la Belgique, l'Italie et l'Allemagne.
- ▶ La Chine est aussi le 1<sup>er</sup> pays importateur de sciages, et sa demande est également croissante pour ces produits. Mais l'exportation de sciages français de chêne à destination de la Chine n'a pas connu la même augmentation que celle des grumes.
- ▶ Pour satisfaire ses importants besoins, **la Chine paye plus cher ses approvisionnements extérieurs, particulièrement en grumes feuillues** (depuis 2 ans, le prix moyen

---

(4) Données des douanes françaises, données UNCOMTRADE, enquête annuelle de branche du MAAF, recettes bois et prix moyens par essences enregistrés par l'ONF en forêt publique, indice de prix des bois de la forêt privée, étude de l'interprofession lorraine...

au m<sup>3</sup> des grumes de chêne à destination de la Chine est de 12% supérieur au prix moyen des exportations de grumes de chêne toutes destinations). C'est là un facteur explicatif de l'augmentation de nos exportations, facilitées en outre par : (i) des coûts de transport favorables, sur terre comme sur mer (retour des containers vers les pays d'exportation de produits manufacturés) ; (ii) des tarifs douaniers attractifs (taxe chinoise à l'import des grumes de 8% seulement, contre 14% pour les sciages, 20% pour les parquets et 100% pour les meubles) ; (iii) un dispositif de certification phytosanitaire français pour les bois destinés aux pays tiers peu contraignant.

- Les négociants et exploitants sont loin de représenter les seuls fournisseurs de l'exportation, qui se trouvent également parmi les autres acteurs de la filière : certains scieurs et les professionnels de la merranderie-tonnellerie. **Le négoce de grumes, que la vente des bois en bloc et sur pied favorise, fait depuis longtemps partie de l'activité des scieries de chêne.** On a toutefois enregistré lors des ventes publiques, dans certaines régions comme la Lorraine, une **augmentation significative du volume acheté par des négociants (français et étrangers) depuis l'année dernière**, pour une revente essentiellement à l'export compte tenu du marché porteur.
- **La baisse de récolte enregistrée sur la période**, ainsi que la hausse des exportations de grumes, constituent des motifs de difficultés d'approvisionnement des scieries de feuillus, qu'une demande soutenue de merrain augmente sans doute. **Des entreprises signalent ainsi leurs difficultés à honorer leurs commandes** (notamment pour le marché des bois de charpente destinés au Royaume Uni, ainsi que le marché de bois de traverses de chemin de fer, lequel, après des années difficiles, connaît actuellement un essor inattendu). Cette tension sur la ressource, plus ou moins vive selon les régions, est particulièrement forte en Lorraine et dans les régions voisines. En Europe, les scieurs français ne sont du reste pas les seuls à s'inquiéter de la fuite de leur matière première vers la Chine et de la hausse des cours du bois qui en résulte<sup>(5)</sup>.
- La ressource existe, mais elle est insuffisamment mobilisée, en forêt communale et surtout en forêt privée, où le stock de volume sur pied en chêne de qualité sciage a doublé depuis une trentaine d'années. Le prix du bois d'œuvre est un des leviers de mobilisation. L'augmentation récente, constatée en 2014 et qui s'est accentuée au premier trimestre 2015, notamment pour le chêne (+35 à +40% en à peine 2 ans pour le bois façonné d'un diamètre supérieur à 30cm), laisse supposer qu'à la fin de l'année, les prix auront rattrapé, voire dépassé, ceux d'avant crise. Les transformateurs français s'inquiètent de cette hausse, stimulée par la demande chinoise. Car le marché des sciages ne

leur permet pas (hors cas particuliers), dans le contexte économique actuel, d'acheter la matière première à un niveau suffisamment rémunérateur aux yeux des propriétaires pour que ces derniers augmentent leur mobilisation.

À partir de ce constat, on ne saurait se féliciter trop vite du « léger mieux » du déficit commercial de la filière bois, enregistré en 2013 et confirmé en 2014. Car **l'augmentation de l'exportation de grumes**, si elle participe à l'amélioration du résultat, **prive notre économie nationale de la valeur ajoutée en termes d'emplois, d'investissements, et de retombées fiscales**, associée à la transformation sur notre territoire d'une ressource issue de forêts gérées durablement pendant plusieurs décennies (150 à 200 ans pour le chêne). **Elle la prive également d'une ressource indispensable à sa politique énergétique visant à développer le bois énergie**<sup>(6)</sup>.

Pour que le bois français soit bien le matériau du futur, renouvelable et durable, au cœur de la transition écologique et énergétique pour une croissance verte, nous formulons un ensemble de **25 propositions d'actions, qui répondent à 4 enjeux structurants pour la filière**. Elles doivent être combinées pour être efficaces, tout en sachant que **la sortie de la crise d'approvisionnement du chêne est un pré-requis** dans leur mise en œuvre :

### **1. Sécuriser l'approvisionnement des scieries, tout en assurant des débouchés réguliers pour les propriétaires.**

Pour cela, à travers **les contrats d'approvisionnement pluriannuels de bois façonnés**, conforter les processus de contractualisation déjà à l'œuvre pour la ressource résineuse et les développer pour la ressource feuillue, pour favoriser sa transformation sur le territorial national.

Pour le **chêne de qualité sciage**, c'est la **contractualisation** qui assurera une meilleure stabilité du marché, moins sujet dès lors aux risques de revers brutaux : revers à court terme si ce que certains appellent la « bulle immobilière chinoise » éclate, ou à plus long terme lorsque les importants programmes de reboisements en Chine commenceront à porter leurs fruits<sup>(7)</sup>.

L'essor de la contractualisation suppose de renforcer la concertation entre les producteurs et les transformateurs. À plus court terme et sur la base du volontariat de la part des détenteurs de la ressource, la mise en place d'une **mesure temporaire et transitoire** permettrait de répondre à la crise d'approvisionnement en chêne reconnue par l'ensemble de la filière. Elle suppose un **schéma de ventes** visant à s'assurer

(5) Dans son baromètre économique du 1<sup>er</sup> trimestre 2015, l'Office économique wallon du bois indique : "En feuillus, cet automne a vu la montée des prix du chêne [...] Les exportations en container, mais aussi la présence des scieries françaises aux ventes de bois n'y sont pas étrangères [...] Les scieurs restent en manque de matière première, les parcs à grumes demeurent très peu fournis. Or la demande est bien présente et soutenue."

(6) En exportant 4,4 millions de m<sup>3</sup> de bois ronds, on se prive bien sûr de la ressource de sciage correspondante mais aussi de 1,6 millions de m<sup>3</sup> de produits connexes pour l'industrie et l'énergie.

(7) Pour pallier au déficit des disponibilités et réduire les importations de bois, tout en luttant contre l'érosion et les inondations, le Gouvernement chinois a lancé un programme de plantations forestières en 2000. Cette récolte, associée à celles provenant des plantations déjà existantes et des forêts naturelles encore exploitables, pourraient permettre à la Chine d'équilibrer l'offre et la demande intérieure de bois à l'avenir. Source : FAO, Le rôle croissant de la Chine dans le commerce mondial du bois, W. Lu (publié dans UNASYLVA Vol. 55) 2004/4).

que les bois achetés sont bien transformés dans l'Union européenne, **dans lequel seuls les acquéreurs dûment répertoriés à cet effet pourraient participer aux ventes.**

Le développement de produits à plus forte valeur ajoutée destinés aux marchés national et international permettra une meilleure rémunération des bois pour les propriétaires, qui dès lors n'auront plus intérêt à faire le choix du court terme, dicté par les prix avantageux proposés aujourd'hui par les négociants à l'export.

## **2. Créer les conditions pour que les qualités des bois français, résineux comme feuillus, soient mieux reconnues, tant sur le marché national qu'à l'étranger.**

Les scieries, notamment de bois feuillus, doivent **accélérer la modernisation et l'adaptation de leur outil de production**, non seulement pour accroître leur compétitivité économique mais aussi pour conforter leur place sur des marchés historiques, et développer, grâce à l'innovation dans les différents domaines (technique, design, commercial), de nouveaux marchés pour des produits français à plus forte valeur ajoutée.

Les actions destinées à renforcer la cohésion des acteurs publics et privés (sur le modèle des clusters présents dans les autres filières industrielles françaises), à l'œuvre dans le Comité stratégique de filière bois (CSF Bois) et le Programme national de la forêt et du bois (PNFB), doivent être poursuivies. Elles doivent s'appuyer sur des exemples variés et performants de constructions bois au cœur des territoires, et **accentuer la promotion sur le marché extérieur** des produits innovants et à forte valeur ajoutée.

## **3. Mobiliser davantage la ressource bois, tout en garantissant son renouvellement, pour une forêt française répondant aux objectifs de la transition énergétique et écologique, comme à ceux de l'adaptation au changement climatique.**

S'assurer, en matière de mobilisation des bois, d'une **ambition suffisante des documents de gestion** durable d'une part, **et de leur bonne application** d'autre part, en forêt privée comme en forêt publique.

Inciter financièrement une **gestion sylvicole dynamique de la forêt privée**, notamment par le biais de la fiscalité, et assurer la pérennité de la ressource bois et de sa mobilisation, en favorisant en particulier le renouvellement des peuplements pauvres ou menacés à terme par le changement climatique.

## **4. Substituer des exportations de sciages et d'autres produits à valeur ajoutée aux exportations de bois bruts et participer ainsi à l'utilisation durable de la ressource bois, en respectant la hiérarchie des usages : d'abord bois d'œuvre, ensuite bois d'industrie, enfin bois énergie.**

Deux mesures complémentaires peuvent y pourvoir : d'une part **un dispositif plus exigeant de certification phytosanitaire des bois destinés à l'exportation vers les pays tiers**, d'autre part la mise en place d'une redevance « bas carbone » liée à l'impact du transport de l'eau contenue dans chaque grume et assise sur le volume des bois ronds exportés, pour valoriser au maximum les grumes par la transformation locale, en récupérant les produits connexes de scieries pour le bois d'industrie ou l'énergie.

La liste des 25 propositions figure en annexe. Certaines d'entre elles correspondent à des mesures d'urgence, dont la mise en œuvre dès septembre 2015 permettra la pérennité de l'outil industriel de 1<sup>ère</sup> transformation (en particulier les scieries de feuillus), afin que les autres mesures proposées, à étudier sans délai mais dont les effets seront visibles à moyen terme, puissent porter leurs fruits. Elles complètent les autres actions de fond engagées dans le cadre du contrat de filière du CSF Bois et du PNFB.

Les propositions ne reprennent pas, parce qu'elle semble désormais sur de bons rails<sup>(8)</sup>, la mise en place d'une **veille économique mutualisée de la filière forêt-bois**, prévue dans le contrat de filière. Les difficultés à rapprocher les différentes sources de données, mentionnées au début du rapport, avec la nécessité d'une **meilleure traçabilité des flux, notamment intracommunautaires**, soulignent néanmoins tout son intérêt.

(8) Le comité directeur a été installé le 27 mai 2015, et les modalités de consultation des opérateurs potentiels ont été arrêtées à cette occasion. La validation du cahier des charges correspondant est prévue début juillet.

De la plantation à l'exportation : **4 enjeux et 25 propositions** pour que le bois français soit bien le matériau du futur, renouvelable et durable, au cœur de la transition écologique et énergétique

Enjeux	Objectifs des propositions	Liste des propositions	Effets
<p><b>1. Sécuriser l'approvisionnement des scieries, tout en assurant des débouchés réguliers pour les propriétaires</b></p> <p>► 8 propositions</p>	<p><b>Renforcer les processus de contractualisation, à travers des contrats d'approvisionnement pluriannuels de bois façonnés</b></p>	<p><b>Forêts publiques (et propriétaires/groupements forestiers volontaires) :</b></p>	
		1. Développer les contrats d'approvisionnement en forêt communale pour les essences résineuses et le hêtre	Court terme
		2. Développer les contrats d'approvisionnement en forêt domaniale et communale pour les bois de chêne de qualité sciage (qualités C et D)	Court à moyen terme
		3. Introduire une clause visant à s'assurer que les scieurs bénéficiant d'un contrat transforment en France une part importante (80 %) de tous leurs achats de bois	Court terme
		4. Prêter une attention particulière aux consignes données en matière de découpe lors de la confection de lots de bois façonnés, pour ne pas favoriser la mise directe en containers	Court terme
		<b>Toutes forêts :</b>	
	5. Etudier la possibilité d'adopter, dans le cas de vente de bois par contrat d'approvisionnement, un taux préférentiel de la Contribution volontaire obligatoire (CVO) acquittée par les propriétaires et gestionnaires publics et privés sur leurs ventes de bois ronds	Court terme	
	<p><b>Parallèlement au développement indispensable de la contractualisation, sortir rapidement de la crise du chêne et assurer la pérennité de l'outil de 1<sup>ère</sup> transformation feuillu</b></p>	6. A titre temporaire et transitoire, autoriser la création d'un label « sciage UE » pour le chêne, devant être opérationnel au 1 <sup>er</sup> septembre 2015, permettant la mise en place de ventes de bois labellisées sur la base du volontariat, tant en forêt publique qu'en forêt privée, destinées à s'assurer d'une transformation au sein de l'Union européenne	Court terme
<p><b>Renforcer la concertation entre les producteurs et les transformateurs</b></p>	7. Poursuivre les réunions régulières entre France Forêts et la FNB, pour une interaction entre forêt publique et forêt privée en cas de difficultés ponctuelles d'accès à la ressource pour les transformateurs, et une solidarité renforcée entre producteurs et transformateurs	Court terme	
	8. Pérenniser le rôle du médiateur interentreprises visant à accroître le dialogue et la coopération entre les différents maillons de la filière, ainsi que la contractualisation entre les industries de 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> transformation	Court terme	

Enjeux	Objectifs des propositions	Liste des propositions	Effets
<p><b>2. Créer les conditions pour que les qualités des bois français, résineux comme feuillus, soient mieux reconnues, tant sur le marché national qu'à l'étranger</b></p> <p>► 9 propositions</p>	<p><b>Accélérer la modernisation et l'adaptation de l'outil de production des scieries, notamment de bois feuillus</b></p>	<p>1. Enclencher une dynamique d'investissement par un dispositif de provision pour investissement sur 3 ans minimum</p>	Moyen terme
		<p>2. Permettre aux scieries d'intégrer des unités de cogénération au sein de leur outil de production, en choisissant des seuils adaptés aux projets de territoire dans le cadre de l'appel d'offres 2015 de la Commission de régulation de l'énergie (CRE)</p>	Moyen terme
	<p><b>Conforter les produits français sur des marchés historiques</b></p>	<p>3. Mener à terme le projet de recherche Timbirde, visant à mettre au point un substitut au traitement par la créosote qui permettra l'utilisation du bois dans la rénovation des traverses de chemin de fer sur les lignes régionales et de fret</p>	Moyen terme
	<p><b>Développer, grâce à l'innovation dans tous les domaines (technique, design, commercial), de nouveaux marchés pour des produits à plus forte valeur ajoutée, notamment à partir de bois feuillus</b></p>	<p>4. Mener à son terme le plan de valorisation des bois feuillus porté par France Bois Forêt et valoriser ses résultats auprès de tous les professionnels concernés : utilisateurs, prescripteurs et fournisseurs</p>	Moyen terme
		<p>5. Poursuivre les actions initiées en faveur du bois construction, dans le cadre du plan « industries du bois » de la Nouvelle France Industrielle, désormais intégré à la solution industrielle « Ville durable »</p>	Moyen terme
		<p>6. Valoriser la marque « Bois Français » garantissant aux consommateurs l'origine du bois ainsi que la transformation et l'assemblage en France</p>	Moyen terme
	<p><b>S'appuyer sur des exemples variés et performants de constructions bois au cœur des territoires</b></p>	<p>7. Appuyer le projet « 100 constructions publiques en bois local » de la FNCOFOR</p>	Moyen terme
		<p>8. Elaborer un guide mettant en valeur les atouts du matériau bois dans la construction, la rénovation et l'agencement bois, dans l'esprit de celui diffusé aux élus et donneurs d'ordre gestionnaires de la restauration collective publique</p>	Moyen terme
	<p><b>Renforcer les actions de promotion sur le marché extérieur des produits innovants et à forte valeur ajoutée</b></p>	<p>9. Favoriser l'organisation des synergies entre les différents acteurs de la promotion à l'export des produits bois : French Timber, CODIFAB, Business France (accompagné par Bpifrance pour le financement export), Chambres de Commerce et d'Industrie</p>	Moyen terme

Enjeux	Objectifs des propositions	Liste des propositions	Effets
<b>3. Mobiliser davantage la ressource bois, tout en garantissant son renouvellement, pour une forêt française répondant aux objectifs de la transition énergétique et écologique, comme à ceux de l'adaptation au changement climatique</b>  <b>► 4 propositions</b>	<b>S'assurer, pour la mobilisation des bois, d'une ambition suffisante des documents de gestion durable d'une part, et de leur bonne application d'autre part</b>	1. Veiller à ce que les Plans simples de gestion (PSG), à l'occasion de leur renouvellement, soient suffisamment ambitieux en matière de mobilisation des bois (aspects renouvellement et sylviculture) et comportent un volume prévisionnel de récolte ; veiller également à ce que les services chargés de leur instruction s'assurent de cette ambition, en établissant un bilan régulier en ce sens	Court terme
	<b>Inciter financièrement une gestion sylvicole dynamique de la forêt privée, notamment par le biais de la fiscalité</b>	2. Faute de pouvoir instaurer une contribution annuelle forfaitaire, supérieure au seuil de recouvrement, prendre les dispositions inscrites dans la LAAF (art. 78) permettant le recouvrement triennal de la taxe sur le foncier non bâti s'appliquant aux parcelles en nature de bois et forêts	Moyen terme
	<b>Assurer la pérennité de la ressource bois et de sa mobilisation, en favorisant en particulier le renouvellement des peuplements pauvres ou menacés à terme par le changement climatique</b>	3. Au-delà de la charge de contrôle supportée par l'Etat, affecter le produit de la redevance pour la certification phytosanitaire au Fonds stratégique de la Forêt et du Bois	Court terme
		4. Faire une place accrue aux essences résineuses à l'occasion du renouvellement, en utilisant les variétés forestières améliorées, de façon à enrichir l'offre aujourd'hui insuffisante dans ces essences, tout en augmentant l'effet « puits de carbone » de la forêt : - dans les forêts feuillues où la régénération naturelle est privilégiée, introduire une certaine proportion d'essences résineuses - renouveler des peuplements feuillus pauvres par des plantations de résineux	Moyen terme

Enjeux	Objectifs des propositions	Liste des propositions	Effets
<p><b>4. Substituer des exportations de sciages et d'autres produits à valeur ajoutée aux exportations de bois bruts et participer ainsi à l'utilisation durable de la ressource bois, en respectant la hiérarchie des usages (bois d'œuvre, bois d'industrie, bois énergie)</b></p> <p>► 4 propositions</p>	<p><b>Mettre en place un dispositif plus exigeant de certification phytosanitaire des bois destinés à l'exportation vers les pays tiers</b></p>	<p>1. Interdire le traitement des bois destinés à l'exportation par insecticides (notamment la cyperméthrine), nuisible à l'environnement, et mettre rapidement en place sur le sol national, de manière systématique et obligatoire, un traitement normé par fumigation en enceinte confinée pour toute exportation de grumes non écorcées</p>	Court terme
		<p>2. Rendre obligatoire le Document d'information phytosanitaire intra-communautaire (DIPIC) pour tout mouvement intra-communautaire de bois destinés à l'exportation vers les pays tiers, et définir sa valeur forfaitaire à 20cts€/m<sup>3</sup>, ce qui représentera un coût de 15€ par container de 75m<sup>3</sup></p>	Court terme
		<p>3. Renforcer les contrôles physiques pour s'assurer de la réalisation des traitements phytosanitaires des expéditions de bois ronds à destination des pays tiers, dans les régions et départements de départ les plus concernés (la Normandie, la Picardie, le Nord-Pas-de-Calais, la Moselle)</p>	Court terme
	<p><b>Valoriser au maximum les grumes par la transformation locale, en récupérant les produits connexes de scieries pour le bois d'industrie ou l'énergie, tandis que l'exportation de bois bruts nous prive de ces ressources et renforce les conflits d'usages du bois</b></p>	<p>4. Mettre en place une redevance « bas-carbone » assise sur le volume des bois ronds exportés, en partant de l'impact carbone lié au transport que représente le volume d'eau contenu dans une grume par rapport à celui d'un bois avivé, et affecter son produit au Fonds stratégique de la Forêt et du Bois</p>	Court terme



